Le réseau de l'intelligence électrique

# ACTUALITÉS

**Commission accès aux marchés**
**14 avril 2016**

# 1

# ÉVOLUTION DU MÉCANISME NEBEF

# Le calendrier de concertation dépend largement de la déclinaison de la loi TE

2016

Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

2017

Janvier

## Déclinaison des dispositions législatives

Décret « effacement »

Décret « taux d'économies d'énergie »

Arrêté « catégories d'effacement »



Forte incertitude sur ce calendrier

## Règles NEBEF

Concertation (groupes de travail)

Consultation

Saisine de la CRE

Délibération de la CRE

Entrée en vigueur NEBEF 3.0

# Le contenu de la concertation des règles NEBEF 3.0

## Contenu

### Indépendant du décret « effacements »

Méthodes de contrôle du réalisé

Guichets de déclaration des NEBEF

Qualification des opérateurs d'effacement

### Dépendant du décret « effacements »

Agrément technique

Modèles de versement

Barèmes de versement

Prise en compte des effacements indissociables de la fourniture

# 2

# VALORISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SMART GRIDS

**Second rapport**

## Objectifs des travaux

**Commande des pouvoirs publics** à l'ADEME, RTE et les GRD

**Enrichissement des travaux du rapport de juillet 2015 :**

- **Effets des « déploiements globaux »** (effets de concurrence entre les solutions, effets de profondeur)
- **Déploiement « sans regret »**
- **Modélisation des réseaux de distribution et impact des smart grids** sur le développement du RPD
- Propositions d'**amélioration du cadre de régulation**

## Groupe de travail élargi

Pouvoirs publics

Acteurs du système électriques : fournisseurs, producteurs, gestionnaires de réseau, gros consommateurs, fédérations professionnelles de l'énergie

Fabricants de solutions smart grids

Consultants

## Définition d'un périmètre de solutions *smart grids* à étudier

**Périmètre du 1er rapport** : gestion active de la demande, commandabilité des ENR, estimation dynamique des capacités des ouvrages

**Moyens de stockage**

**Solutions spécifiques au RPD** : réglage centralisé de la tension, participation des ENR à ce réglage, outils de gestion prévisionnelle et d'aide à la décision (impacts sur les travaux, limitation de production, etc;)

## Définition des principes méthodologiques

Evaluation d'un déploiement « global » économiquement pertinent pour la collectivité

Etudes de sensibilité et présentation d'options de déploiement

Sur le périmètre RPD, études des leviers de flexibilités et de ceux spécifiques au RPD dans une approche nationale, permettant de souligner la diversité des situations locales.

Evaluation de la répartition de la valeur entre acteurs dans le cadre de régulation actuel.

## Hypothèses détaillées (en cours)

# Calendrier indicatif

2016

| | |
|---|---|
| **Mi-mai** | Choix définitifs sur les hypothèses détaillées |
| **Fin juin** | Présentation des premiers résultats en GT pour discussion |
| **Juillet** | Présentation détaillée de l'avancement aux acteurs de la CAM |
| **Septembre** | Publication du rapport |

3

# APPEL D’OFFRES RÉSERVES RAPIDE ET COMPLÉMENTAIRE

**Concertation**

# Calendrier de la contractualisation RR/RC 2017





# POINT SUR LES « NOMINATED ELECTRICITY MARKET OPERATORS » (NEMOs)

## Qu'est-ce que les NEMOs ?

Le NEMO est chargé des tâches d'opérateurs de marché pour le couplage en J-1 et en IJ. Le régulateur est chargé de désigner les NEMOs.

## Exigence du code Capacity allocation and congestion management

Sauf cas de monopole national légal (comme en Espagne ou en Italie), chaque Etat désigne au moins un NEMO pour au moins 4 ans. Au moins une fois par an, de nouvelles candidatures peuvent être déposées.

La désignation des NEMOs est du ressort des régulateurs, qui peuvent refuser une candidature si les conditions minimales de désignation ne sont pas remplies.

Un NEMO désigné dans un Etat peut également être NEMO dans un autre Etat (notion de « passeport » des NEMOs).

## Désignation des NEMOs

2 NEMOs ont été désignés par la CRE fin 2015 : EPEX SPOT et NORD POOL.

**RTE est responsable de la mise en œuvre technique de l'accueil des NEMOs.** Une solution est en cours d'approbation par la CRE. Les impacts principaux sur les processus du couplage journalier et IJ restent à consolider.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION